

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****DEPARTEMENT
DU JURA****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 23 juillet 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 23 juillet

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

17 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Sébastien VERPILLET **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **La Bretenièrre** : Mme Isabelle GUILLOT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, **Rouffange** : M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOISProcurations de vote :Mandants :Mandataires :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 44Absents suppléés : 0Absents excusés : 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2020_07_047**Objet :

Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES V

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 constatant l'élection du Président et de 7 Vice-présidents ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées à un Président d'une Communauté de Communes ayant une population entre 10 000 et 19 999 habitants, est au maximum de 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées aux Vice-présidents d'une Communauté de Communes ayant une population entre 10 000 et 19 999 habitants, est au maximum de 23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents en exercice.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-présidents présentées en annexe à compter du 17 juillet 2020 ;**
- **accepte que les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents soient versées à compter du 17 juillet 2020 ;**
- **accepte que les indemnités de fonction soient automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;**
- **accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire ;**
- **décide de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme PASSENIER



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents

Fonction	Nom et Prénom	Indemnité
Président	FASSETNET Jérôme	48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{er} Vice-président	CHOPIN Régis	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2 ^{ème} Vice-président	BENESSIANO Michel	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} Vice-président	ECARNOT Stéphane	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} Vice-président	VALENTIN Laure	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5 ^{ème} Vice-président	HENGY Sébastien	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
6 ^{ème} Vice-président	ALFONSO Segundo	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
7 ^{ème} Vice-président	GRESET François	23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique